



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

BUDGET PRIMITIF 2009 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2009 que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 590 000,00 € pour la section de Fonctionnement, et à 1 340 000,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition au même niveau que celui de l'an dernier, à savoir :

- Taxe d'Habitation	11,61 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	18,80 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	33,52 %

A ce sujet, il faut noter la poursuite des effets bénéfiques du Lotissement des Châtaigniers. En effet, une augmentation des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti est constatée. Cette tendance se confirmera dans les prochaines années avec le Lotissement de l'Alexandrière dont l'aménagement va commencer très prochainement.

L'excédent de fonctionnement de 2008 d'un montant de 197 012,12 € est reporté à hauteur de 86 012,12 €, le solde étant destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Les revenus des immeubles demeurent conséquents en raison des diverses locations consenties (supérette, camping et restaurant de Saint Blaise, logements de la Mairie et des écoles, salles et terrains communaux, etc...). Ils connaissent également une nette augmentation en raison d'une part de la mise en location d'une partie des nouveaux locaux du service technique communal, et d'autre part de la vente à terme d'une partie des anciens bâtiments de l'atelier communal.

Il est important de noter un accroissement de la dotation de solidarité communautaire.

Sachant que la reprise des provisions effectuées depuis 1997 pour le risque d'impayé correspondant au recouvrement des dettes de la SEMANG, arrive à son terme, il est décidé de prévoir pour cette opération comptable des crédits à hauteur de 233 500,00 € en recettes et de 351 000,00 € en dépenses.

Le montant des travaux affectés aux travaux d'équipement en régie demeure important puisque les services techniques communaux interviennent dans de nombreux domaines.

La contribution des parents d'élèves pour le ramassage scolaire communal reste fixée à 0,25 € par enfant et par jour.

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Commune verse, pour chaque établissement, une aide calculée sur la base de 31,00 € par élève noyantais.

Dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes du Canton de Segré de la compétence « Enfance et Jeunesse », la Commune pourra prétendre au remboursement d'une partie des frais exposés dans ce domaine.

Le paiement de la redevance spéciale instaurée par le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et le versement de la participation au Syndicat de Bassin de l'Oudon-Sud, engendrent des inscriptions respectives de 5 000,00 € et de 8 300,00 €.

Malgré la conclusion l'an passé d'un emprunt de 600 000,00 € pour financer les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération, les charges financières sont maintenues au même niveau. De plus, il est rappelé que l'ouverture de crédit consentie par DEXIA CLF BANQUE est prolongée pour assurer le fonds de roulement.

A titre de précaution supplémentaire, 20 000,00 € sont inscrits en dépenses imprévues.

Les autres dépenses de fonctionnement sont correctement dimensionnées par rapport aux réalisations de l'exercice 2008, et montrent ainsi que le patrimoine communal continue de bénéficier d'un entretien régulier, tant pour les bâtiments que pour la voirie.

Le virement à la section d'investissement (195 000,00 €) couvre l'amortissement de la dette communale (environ 152 000,00 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le déficit d'investissement de l'exercice antérieur est reporté. Cependant, l'affectation du résultat (111 000,00 €), le virement de la section de Fonctionnement non affecté au remboursement du capital des emprunts (environ 43 000,00 €), le Fonds de Compensation de TVA (171 626,00 €) et le crédit-bail de l'Atelier Protégé (20 400,00 €) permettent de compléter le financement d'un grand nombre d'opérations telles que :

- poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques,
- commencement des travaux de rénovation de l'église,
- travaux de rénovation au secrétariat de mairie,
- interventions diverses sur la voirie,
- acquisition de matériels (serveur informatique pour le secrétariat de mairie et divers gros outillages pour le service technique).

Il est important de noter que la ligne de crédit de 280 000,00 € souscrite auprès du Crédit Agricole, sera consolidée en emprunt.

Des crédits sont également inscrits pour permettre l'aménagement d'une chaufferie à bois prévue pour desservir le groupe scolaire (classes, cantine, logements), le foyer des jeunes, et la salle des fêtes. Le financement de cette opération bénéficie d'importantes subventions (184 139,00 €).

Par précaution, des crédits sont inscrits en dépenses imprévues à hauteur de 20 000,00 €.

SERVICE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2009 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2009 du Service Assainissement que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 104 000,00 € pour la section d'Exploitation, et à 231 400,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION D'EXPLOITATION :

Outre l'excédent 2008 intégralement reporté, les recettes sont essentiellement constituées par la redevance d'assainissement qui est maintenue à 0,95 € par m³ d'eau consommé et assaini au cours de l'année 2008.

De plus, à partir de cette année, les différents abonnés devront acquitter une redevance pour modernisation des réseaux dont le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau. Sachant que cette information n'avait pas été communiquée en temps utile aux services municipaux, et que cette redevance aurait déjà fait l'objet d'une réclamation au cours du précédent exercice, un rattrapage sera appliqué dès cette année. Ainsi, les usagers devront verser, outre la redevance d'assainissement sus-désignée dont le produit est destiné au budget assainissement, une redevance pour modernisation des réseaux de 0,16 € par m³ d'eau consommé en 2007 et de 0,17 € par m³ d'eau consommé en 2008. Il est important de noter que ces sommes seront intégralement reversées à l'Agence de l'Eau.

Les recettes comprennent également la prévision d'une prime d'épuration octroyée par l'Agence de l'Eau, des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions d'investissement obtenues pour l'opération d'assainissement de la Gâtelière, et des participations pour raccordement au réseau de collecte des eaux usées.

Les dépenses sont constituées par des fournitures d'eau et d'électricité pour les différentes stations d'épuration, les frais de maintenance et d'entretien, les charges de personnel, les intérêts des emprunts, ainsi que le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux.

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont correctement dimensionnées et, à titre de précaution, des crédits sont également inscrits en pertes sur créances irrécouvrables ainsi qu'en dépenses imprévues.

L'indemnité accordée à l'agent communal chargé du suivi technique de l'ensemble des dispositifs d'assainissement, est porté à 157,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le report de l'excédent 2008 augmenté du Fonds de Compensation de TVA et des dotations aux amortissements, permettent d'une part d'assurer le remboursement du capital des emprunts et d'autre part de prévoir le financement de divers travaux sur les stations ou réseaux d'assainissement.

Par précaution, des crédits sont également inscrits en dépenses imprévues.

LOTISSEMENT DES LANDES-SUD II - BUDGET PRIMITIF 2009 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2009 pour le Lotissement des Landes-Sud II que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 5 554,00 € pour la section de Fonctionnement, et à 5 554,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Il est rappelé que l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole a été intégré dans le budget principal. Par conséquent, les dépenses sont essentiellement constituées d'écritures d'ordre budgétaire destinées aux variations de stocks. Les recettes comprennent uniquement une subvention d'équilibre de 5 554,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les recettes et les dépenses sont constituées d'écritures qui tiennent compte de l'intégration et de la subvention d'équilibre sus-désignées.

TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION - EMPRUNT DU CRÉDIT AGRICOLE - PASSAGE À TAUX FIXE.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 23 Octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé de contracter un prêt IENA SOUPLESE (prêt à capital et taux modulables) d'un montant de 600 000,00 € pour financer l'aménagement de la traverse de l'agglomération, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire sur l'opportunité d'un passage à taux fixe de cet emprunt, le Conseil Municipal accepte unanimement la proposition formulée par la BFT, à savoir :

- capital restant dû au départ du taux fixe	:	600 000,00 €
- date de départ du taux fixe (incluse)	:	1 ^{er} Avril 2009
- date de fin du taux fixe (exclue)	:	15 Septembre 2033
- taux d'échange d'intérêt (TEI)	:	4,05 %
- marge en vigueur	:	0,12 %
- taux fixe (TEI + marge)	:	4,17 %

EXTENSION DE CARRIÈRE À NYOISEAU - ENQUÊTE PUBLIQUE - AVIS.

Monsieur le Maire expose que les responsables de la Société SAVARY envisagent d'étendre la carrière de sable située au lieudit « Le Bois-Savary » sur la commune de Nyoiseau.

Ce type d'exploitation faisant partie des installations classées au titre de la protection de l'environnement, une enquête publique a été ordonnée par arrêté préfectoral du 24 Février 2009.

Après avoir examiné les différentes composantes du dossier de présentation, et considérant notamment que l'exploitation projetée est beaucoup trop proche des habitations,

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner d'avis sur ce dossier qu'il estime non recevable en l'état.

SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL - ACQUISITION DE MATÉRIEL.

Considérant qu'il convient de doter le service technique communal d'outillages permettant d'assurer correctement l'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts,

Le Conseil Municipal décide d'acheter un pulvérisateur PMC 60 d'occasion moyennant le prix de 1 400,00 €.

PROJET « CERCLES DE MÉMOIRE » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « L'ARDOISE ».

Considérant que le travail réalisé par l'Association « L'ARDOISE » dans le cadre du projet « Cercles de Mémoire » représente un intérêt certain pour sauvegarder l'histoire de la commune de Noyant-la-Gravoyère,

Le Conseil Municipal décide d'accorder à ladite association une subvention exceptionnelle de 600,00 €.

NOUVEAUX JARDINS FAMILIAUX - MISES EN LOCATION.

Monsieur Alain DORET, Adjoint au Maire, présente les nouvelles dispositions de location et indique que les parcelles ont été attribuées aux différents demandeurs après tirage au sort, et communique le résultat de cette distribution.

Le Conseil Municipal prend acte desdites attributions, et décide de fixer à 30,00 € le montant annuel de location pour chaque parcelle, rappelant la gratuité de la première année d'occupation.

Il mandate Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir avec les personnes noyantaises suivantes, à savoir :

Parcelles	Locataires
1	FOYER LAÏQUE - Place de la Mairie
2	MONDIN Raymond - 18 rue du Levant
3	MONDIN Raymond - 18 rue du Levant
4	MIGNON André - 48 rue de l'Alexandrière
5	GICQUEL Jean-Pierre - 10 rue Jean Moulin
6	MANCEAU Alain - 21 rue des Plantes
7	BRILLANT Henri - 30 rue de l'Alexandrière
8	RIZET Kévin - 53 rue du Levant
9	
10	
11	
12	LEMER Louis - 34 rue des Jardins
13	JILOT Jean - 08 rue Jean Moulin
14	JILOT Jean - 08 rue Jean Moulin
15	ROBERT Alain - 44 rue du Bel Horizon
16	ROBERT Alain - 44 rue du Bel Horizon
17	MÉNARD Claude - 37 rue du Levant
18	HUGUET Sylvie - 28 rue du Bel Horizon
19	
20	FOYER LAÏQUE - Place de la Mairie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE - ADHÉSION DE LA VILLE D'ANGERS - AVIS FAVORABLE.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Ville d'ANGERS au SIEM pour la compétence obligatoire liée à l'électricité.